

# Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

## 3 réunions publiques pour présenter les résultats de la concertation et le Plan d'Aménagement et de Développement Durables

À Vienne Condrieu Agglomération, c'est désormais à l'échelle du territoire, et non plus à la seule échelle communale, que se dessine l'avenir de l'aménagement du territoire. L'Agglo s'est ainsi engagée, fin 2022, dans une démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui définira la stratégie d'aménagement de son territoire pour les 15 prochaines années.

### Un PLUi, c'est quoi ? pourquoi ?

Un Plan Local d'Urbanisme est un outil de planification et de programmation pour répondre aux questions sur les objectifs à atteindre en matière d'habitat, d'urbanisme, d'activités économiques, d'environnement et de patrimoine. Un PLU doit permettre de réfléchir sur comment vivre mieux ensemble et doit encadrer l'usage et le droit des sols (où, quoi et comment construire ?).

Le i adossé au PLU définit le caractère intercommunal de ce projet. Un PLUi est donc un document commun aux 30 communes de l'Agglo qui permet à la fois d'harmoniser les règles d'urbanisme au niveau de l'agglomération et de prendre en compte les spécificités des communes. Une fois approuvé, il remplacera les 30 PLU communaux qui existent actuellement.

### L'Agglo présente les résultats de la concertation et le PADD

Entre avril et juin 2024, l'Agglo a mené une concertation de terrain. Près de 1 200 habitants ont donné leurs avis sur le futur du territoire et ont ainsi contribué à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Conformément à la délibération relative à l'élaboration du PLUi, l'Agglo organise **trois réunions publiques**, pour partager avec les habitants les résultats de ces contributions et pour présenter la synthèse du diagnostic du territoire ainsi que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Pour permettre à un maximum d'habitants d'y participer, ces réunions sont organisées sur plusieurs lieux du territoire :

- **Mardi 26 novembre à 19h à la salle des fêtes de Vienne (Place de Miremont)**
- **Jeudi 5 décembre à 18h30 à la salle de l'Arbuel de Condrieu (Place du marché aux fruits)**
- **Jeudi 12 décembre à 18h30 à la salle des Fêtes de Septème (Route de la Pivollée)**

### Qu'est-ce que le PADD ?

Le PADD est le volet stratégique du PLUi.

Il répond aux enjeux identifiés par le diagnostic de territoire et exprime les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme de l'Agglo. Par la suite, les orientations du PADD seront traduites dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), ainsi que dans le règlement écrit et le zonage qui encadreront les projets de construction et d'aménagement.

Le PADD s'articule autour de 5 chapitres :

- L'organisation du territoire pour un développement équilibré,
- La préservation de la qualité de vie et des identités locales,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'habitat et le cadre de vie
- Le développement économique, agricole et touristique.

**Pour en savoir plus...**

Pour prendre connaissance du PADD dans son intégralité (à partir du 20 novembre) et des suites données à la concertation, rendez-vous sur la plateforme numérique de concertation :

<https://ditesnoustout.fr/viennecondrieuagglomerationplui/>

Contact presse :

04 74 78 78 94

[communication@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:communication@vienne-condrieu-agglomeration.fr)